



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- une épreuve pédestre mixte allure libre de 5 kms, non chronométrée, le **dimanche 11 octobre 2020 en centre ville de Dijon à partir de 10h00 limitée à 5000 dossards**. Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter la propreté du site, du parcours et de ses alentours.
- une épreuve virtuelle qui se tiendra du **lundi 5 octobre 08h00 au dimanche 11 octobre 18h00**. **Attention** : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera disponible par validation en ligne sur la plateforme Virtuelle.

Article 2 : Programme

- **Épreuve 5km non chronométrée allure libre le dimanche 11 octobre**

Départ : à partir de 10h00, Parc de La Colombière

Arrivée : Parc de La Colombière

Le plan de parcours sera disponible sur www.odyssea.info/dijon

L'épreuve est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course. Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes sont tolérées mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

- **Épreuve virtuelle du lundi 5 octobre 08h00 au dimanche 11 octobre 18h00**

L'épreuve est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits qui recevront un code fourni par l'organisation Odyssea pour accéder à l'épreuve.

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

Article 3 : Modalités d'inscriptions

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent exclusivement sur internet (www.odyssea.info) selon les conditions suivantes :

- Épreuve 5km non chronométrée allure libre le dimanche 11 octobre

Les inscriptions seront closes le **vendredi 9 octobre 2020 à 22h.**

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de dossards disponibles est atteint avant cette date.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes mœurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

- Épreuve virtuelle du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 18h.

Les inscriptions seront closes le **samedi 10 octobre à 20h.**

3-2 - Tarifs d'inscription :

Course présentielle	Tarif
5 Km Allure Libre Dimanche	13 €

Course virtuelle 5km ou 10km	Tarif
Dossard Virtuel seul	10 €
Dossard +T-shirt à retirer en amont de la course	13 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :

- **Épreuve 5km non chronométrée allure libre le dimanche 11 octobre**

A partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite). Une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

- **Épreuve virtuelle du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 18h.**

A partir de 5 ans. Une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

3-4 Challenge Entreprises

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer, les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Par ailleurs, un **maximum de 50 dossards** sera mis à disposition pour chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant d'Odyssea pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des dossards.

Les modalités financières d'inscriptions à ces challenges sont identiques à celles retenues pour les particuliers.

Les inscriptions pour la course présentielle seront clôturées à la date du lundi 5 octobre 2020 à 20h dans la limite des dossards disponibles.

Les inscriptions pour les Courses Virtuelles seront clôturées le samedi 10 octobre à 20h.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes moeurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

Article 4 : Retrait des dossards individuels

Les dossards sont à retirer :

Dates	Horaires	Lieu
Mercredi 7 octobre au vendredi 9 octobre	09h30 -12h00 14h00 – 19h	Magasin Running Conseil, 76 rue Berbisey, Dijon
Samedi 10 octobre	A partir de 14h	Parc de la Colombière, Dijon
Dimanche 11 octobre	A partir de 8h	Parc de la Colombière, Dijon

Une tierce personne peut retirer le dossard d'un participant, munie d'une photocopie de sa pièce d'identité et de sa convocation.

Article 5 : Pièces justificatives

- Épreuve 5km non chronométrée allure libre le dimanche 11 octobre.

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé.

- Épreuve virtuelle du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 18h.

Aucun certificat médical n'est demandé.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne. En cas d'accident, la responsabilité de la personne ayant cédé son dossard serait engagée.

S'agissant des mineurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 7 : Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident"»

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

Article 8 : Droits à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 9 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 10 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à contact@odyssea.info

Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA DIJON** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.